

25 septembre 2021, 8h28
Interpellation du groupe socialiste
Recyclons les briques à boisson !

21.193

La Suisse, dit-on, est championne de recyclage, et pourtant, contrairement à nos voisins européens, nous ne recyclons pas systématiquement les briques à boisson : elles sont encore et toujours jetées avec les déchets ménagers.

Briques de lait, de thé froid ou de jus de fruit, il se vend environ 700 millions de briques à boisson chaque année en Suisse. Cela représente environ 20'000 tonnes de déchets qui pourraient être valorisés. Une démarche de collecte et de recyclage représenterait une diminution de la pollution. Le recyclage des briques à boisson a un écobilan nettement meilleur que leur incinération (étude Carbo-tech), ménage les ressources de bois, économise de l'énergie, réduit la charge de CO₂ et crée des matières premières secondaires (Swiss Recycling).

Les études et les projets pilotes menés en Suisse démontrent que 89% des consommatrices et consommateurs seraient prêts à faire le tri des briques à boisson et à les rapporter si la possibilité d'un point de collecte leur était offerte (<https://www.briquesaboisson.ch/>).

Nous demandons donc au Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

1. *Quels sont les retours suite à l'essai pilote qui avait eu lieu dans le canton de Neuchâtel ?*
2. *Quelles démarches ont déjà été entreprises au niveau du canton pour encourager la mise en place d'une collecte de briques à boisson ?*
3. *Dans quel délai le canton de Neuchâtel pourrait-il mettre en place une collecte systématique des briques à boisson ?*
4. *Si aucune démarche n'a été faite à ce jour, quelles en sont les raisons et quels sont les défis majeurs qu'une telle démarche pose au canton ?*

Développement

Le texte ci-dessus fait office de développement.

Signataires : Fabienne Robert-Nicoud, Fanny Gretilat, Laurent Duding, Diane Skartsounis, Joëlle Eymann, Anne-Françoise Loup, Richard Gigon, Amina Chouïter Djebaili, Stéphanie Skartsounis, Johanna Lott Fischer, Corine Bolay Mercier, Niel Smith, Marie-France Vaucher, Anita Cuenat, Barbara Blanc, Manon Roux, Nathalie Ebner Cottet, Christine Ammann Tschopp, Adriana Ioset, Martine Docourt Ducommun, Daniel Ziegler, Cloé Dutoit, Karin Capelli, Céline Barrelet, Cécile Guinand.

Réponse écrite du Conseil d'État,
transmise aux membres du Grand Conseil le 2 novembre 2021

En application de sa politique de limitation de la production des déchets et de diminution de la consommation d'énergie, le DDTE a examiné en 2018 déjà le potentiel de valorisation des briques à boisson et d'établissement d'une filière de collecte à l'échelle du canton.

Malheureusement, les difficultés techniques et logistiques rencontrées dans le cadre d'un essai ont conduit à abandonner ce projet.

Cependant, le SENE assure une veille technologique afin d'adapter les filières de valorisation des déchets aux évolutions de la technique et du marché. En cas de situation future favorable, une filière de valorisation des briques à boisson pourrait prendre place dans le canton.

Réponses aux questions :

1. Un essai de collecte des briques à boisson a été réalisé par un grand distributeur sur le canton de Neuchâtel de mars à décembre 2018.

La collecte de ces briques génère des problèmes d'odeurs, nécessite une maintenance des conteneurs et locaux de stockage importante (lavage) et une logistique très importante (l'évacuation des briques doit être réalisée quotidiennement). En conséquence, les coûts d'exploitation et de mise en œuvre de la filière sont très élevés, ce qui a entraîné l'arrêt de ce test.

2. Le DDTE a évalué le potentiel de mise en œuvre d'une filière de collecte et valorisation des briques à boisson à l'échelle du canton. Pour cela, des représentants du SENE ont rencontré l'entreprise Model AG, qui valorise les cartons de briques à boisson dans son installation de Weinfeld. C'est l'unique installation qui peut traiter les papiers résistants à l'humidité (étiquettes, gobelets, briques à boisson, etc.).

En outre, une rencontre du SENE avec les représentants des communes a eu lieu afin d'envisager la faisabilité de la collecte des briques à boisson en déchèterie dans le cadre de la CDC-TP/SI. Les membres de la CDC-TP/SI ont recommandé de ne pas créer une filière de reprise des briques à boisson dans les déchèteries au vu des difficultés de sa mise en œuvre et de son coût élevé.

Pour éviter les problèmes d'odeurs, un désapprovisionnement des briques à boisson collectées en flux tendu serait nécessaire. Ce qui veut dire une logistique complexe et onéreuse pour les communes neuchâteloises.

3. Après évaluation des conditions requises pour la réalisation de la collecte et de la valorisation des briques à boisson et des coûts qui en découlerait, les collectivités publiques neuchâteloises ont renoncé à mettre en place une telle filière.
4. La gestion de ces matériaux entraîne des problèmes difficiles à résoudre, comme celui des odeurs, de la place nécessaire au stockage, de la logistique disponible pour une évacuation en flux tendu. Et le coût de la filière est beaucoup trop élevé. L'étude Sofies (voir annexe rapport LDSP) a par ailleurs démontré l'efficacité économique et environnementale du système neuchâtelois de valorisation des déchets. Finalement, aucun canton suisse ne procède à la récupération des briques à boisson pour les différentes raisons citées plus haut.